

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 18 janvier 1960

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LE COMMERCE

RÉUNION DE PARIS—RAPPORT DU MINISTRE
DES FINANCES

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je désire présenter un rapport à la Chambre sur les importantes réunions qui ont eu lieu à Paris la semaine dernière sur des questions économiques de portée générale. Comme la Chambre le sait, mon collègue le ministre du Commerce (M. Churchill) et moi-même y représentions le gouvernement canadien. Nous regrettons tous deux de n'avoir pu, pour cette raison, assister à l'ouverture de la session.

Avant de relater les événements de la semaine dernière, je ferais peut-être bien de rappeler les circonstances qui ont mené à ces réunions. Je sollicite l'indulgence de la Chambre car la complexité de la situation et le déroulement rapide des derniers événements exigent un exposé assez long. Lorsque je parle de l'Europe dans mon exposé, monsieur l'Orateur, ce terme comprend le Royaume-Uni.

Immédiatement après la guerre, les députés se le rappellent, les États-Unis ont versé à l'Europe des prêts de reconstruction; toute proportion gardée, le Canada a fait à l'Europe des prêts encore plus considérables. Toutefois, il devint bientôt évident que ces prêts ne suffisaient pas pour assurer le parfait redressement économique de l'Europe. Nous nous souvenons tous de la vague d'espoir et d'optimisme qui a déferlé à travers l'Europe et autour du monde quand le général Marshall annonça en juin 1947 l'institution du célèbre plan Marshall. Sous le régime de ce plan, l'Europe, grâce à l'aide économique considérable qu'elle a reçue des États-Unis, a réalisé sa reprise économique d'après-guerre. Tout en étant essentiellement économique, le plan Marshall avait, bien entendu, une grande importance politique. Il favorisait des rapports plus étroits entre les pays européens, grâce surtout au rôle joué par un nouvel organisme connu sous le nom d'Organisation européenne de coopération économique, ou l'OECE. Le Canada et les États-Unis devinrent tous les deux membres associés de l'OECE en 1950, ce qui témoignait de leur contribution à la reprise européenne et de leur participation conjointe à l'OTAN.

C'est alors qu'un fait nouveau d'une nature assez différente est survenu. Six pays d'Europe, la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg, commencèrent à établir des plans en vue de l'organisation d'une association beaucoup plus étroite. Dans l'élaboration de ces plans, la création de liens solides entre la France et l'Allemagne avait une importance particulière. Au cours des années ultérieures, les six ont convenu de constituer la Communauté européenne du charbon et de l'acier, l'organisme européen de l'énergie atomique connu sous le nom d'EURATOM ainsi que la Communauté économique européenne ou Marché commun. Les honorables députés se rappelleront que le GATT autorise la formation de marchés communs à des conditions précises. En conséquence, les Six se préparent à abolir, durant une période de 12 à 15 ans, les restrictions commerciales de toute nature à l'égard les uns des autres et à établir un tarif douanier commun dont seraient frappées les importations venant du reste du monde.

Une telle initiative se comprend. Mais il est bien compréhensible aussi que les autres pays de l'Europe, qui s'étaient associés aux autres initiatives déjà mises en œuvre en Europe après la guerre mais qui, pour des raisons d'ordre politique ou économique, n'ont pu se joindre aux Six, éprouvent des sentiments mixtes à l'égard des plans de ce groupe. Si ces autres pays ne pouvaient participer à toutes les activités politiques des Six, ne pouvaient-ils pas au moins participer aux ententes d'ordre économique? C'est ainsi que le Royaume-Uni a proposé une zone de libre-échange industriel englobant toute l'Europe. Malheureusement toutefois, les deux mouvements, un favorisant une étroite collaboration avec les Six, et l'autre prônant une association beaucoup plus libre de 17 pays, ont abouti, en décembre 1958, à une impasse, lors d'une conférence ministérielle de l'Organisation européenne de coopération économique.

Devant cet état de choses, sept pays européens, c'est-à-dire le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, la Suisse, l'Autriche et le Portugal, ont vite décidé de créer entre eux une zone de libre-échange. Ils ont pris cette décision en partie en raison des avantages que les membres en tireraient, mais aussi avec l'espoir qu'en temps utile les Six jugeraient plus acceptable l'idée d'une zone de libre-échange englobant toute l'Europe. De plus ils craignaient qu'à défaut d'une telle